



## Reprise travail après accident de travail

Par **louisette54**, le **06/06/2018 à 14:54**

Bonjour, rn rn je suis en arrêt accident de travail depuis le 17//11/2017. rn Je dois reprendre le travail a mi-temps thérapeutique à partir du lundi 11/06/2018. rn rn Ma question est : Sachant qu e je ne suis pas du tout guéri je voudrais savoir ce qui pourrait se passer si je devais m'arrêter de nouveau. JE SERAI A LA RETRAITE EN SEPTEMBRE 2019 rn Je vous remerci rn Jocelyne

Par **morobar**, le **06/06/2018 à 18:55**

Bonjour, rn Vous avez dû normalement consulter e médecin du travail en visite de pré-reprise. rn C'est une démarche obligatoire que vous devez initier sauf si ce médecin du travail a anticipé (comment ???) votre prochaine reprise. rn Celui-ci aurait pu ainsi valider le mi-temps thérapeutique, ce qui n'est pas encore acquis.

Par **louisette54**, le **06/06/2018 à 19:21**

Bonjour rn rn Le mi-temps thérapeutique a été valider par la médecine du travail mais comme j'ai toujours mal aux genoux , je me demande ce qui pourrais se passer ensuite car je ne pourrai travailler avec les deux genoux qui me font mal

Par **morobar**, le **07/06/2018 à 07:30**

Bonjour,  
Le médecin du travail se prononcera un jour ou l'autre sur votre aptitude.  
Selon son avis, le poste sera plus ou moins aménagé, un reclassement s'il est possible proposé, ou une procédure de licenciement pour inaptitude complète mise en œuvre par l'employeur.